

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 septembre 2018
Convocation du : 19 septembre 2018
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 27 septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme DE PARIS, M. MARIE, M. QUESTE, Mme DUBREU, M. DERONNE, Mme LE GALLIC, M. MERTEN, Mme LORIDAN, Mme LEBLEU, Mme LE DUFF, Mme TURBIEZ. M. BAILLEUL, Mme CASIER, M. VYTHELINGUM, M. CATTOIRE, M. DUPONT, Mme HAMIDOU-DUCATEL, Mme CASSAN, M. DERUYTER, M. THIRION, M. PLOUY, Mme VANDERWEGEN, Mme VERWAERDE. M. GRENIER .

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme COBBAERT, Mme LE BIHAN, Mme CHAFIK, M. AGNOLETTI, Mme BRICE, M. AIT EL HAJ, Mme PYNSON ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, M. MONPAYS, Mme DE PARIS, M. MARIE, M. DERUYTER, M. QUESTE, Mme LE GALLIC, conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : Mme GRUSON, M. MONVOISIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUPONT

DE18.128

VIE ASSOCIATIVE
LOCAUX MUNICIPAUX
TARIFS DE REMPLACEMENT DES CLÉS ET BADGES

Autorisation - Approbation

0380

La municipalité dispose d'un certain nombre de locaux accessibles aux usagers, qu'ils soient associatifs ou particuliers, avec remise de clés ou de badges, ponctuellement pour une manifestation unique ou à l'année.

Jusqu'à ce jour, en cas de perte des clés et/ou badges d'accès par l'utilisateur, ceux-ci étaient refaits aux frais de la collectivité.

Devant l'accroissement de ces remplacements et les frais occasionnés, il est désormais proposé de les facturer aux utilisateurs selon les tarifs suivants :

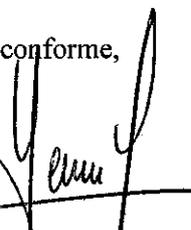
- Badge 42,00 €
- Clé simple 3,20 €
(le coût pourra être majoré dans l'hypothèse d'un changement de serrure à prix coûtant)
- Clé non reproductible 18,00€

Les tarifs indiqués ci-dessus correspondent aux prix coûtants des matériels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,



Bernard HAESBROECK

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille